



HAL
open science

”Naissance d’une linguistique de l’argot (1890-1920)”

Dan Savatovsky

► **To cite this version:**

Dan Savatovsky. ”Naissance d’une linguistique de l’argot (1890-1920)”. *Études de linguistique appliquée: revue de didactologie des langues-cultures et de lexicultureologie*, 2000, 119, pp.145-162. hal-04744405

HAL Id: hal-04744405

<https://hal.science/hal-04744405v1>

Submitted on 18 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NAISSANCE D'UNE LINGUISTIQUE DE L'ARGOT (1890-1920)

Résumé. À la fin du 19^e siècle, au moment où l'usage des formes argotiques dans la langue commune est souvent désigné comme un facteur de la crise-du-français, l'argot devient pour la linguistique un objet de savoir. On examine dans cet article les conditions et les types de cette linguistique de l'argot, en précisant les étapes de son institutionnalisation (revues spécialisées, enseignement supérieur, etc.) et ses enjeux théoriques. On insiste notamment sur l'introduction de la marque diastratique argot dans les dictionnaires de langue, sur les débats touchant aux frontières et aux rapports de l'argot et de la langue populaire et sur la diversité des points de vue (diachronique vs synchronique; formel vs sociolinguistique), à travers les travaux d'A. Darmesteter, Schwob et Guiyette ou Dauzat.

Abstract. At the end of the 19th century, at a time when the use of slang forms in the common language was often referred, in France, to as a factor in the "crise-du-français", slang became an object of knowledge for linguistics. This article examines the conditions and types of this linguistics of slang, outlining the stages of its institutionalization (specialized journals, higher education, etc.) and its theoretical stakes. We focus in particular on the introduction of the slang diastratic marks in language dictionaries, on debates concerning the boundaries and relationships between slang and popular language, and on the diversity of viewpoints (diachronic vs. synchronic; formal vs. sociolinguistic), through the work of A. Darmesteter, Schwob and Guiyette or Dauzat.

Il faut attendre la toute fin du 19^e siècle pour que l'argot devienne un domaine d'études linguistiques à part entière. Le fait n'est pas singulier : au même moment, dans le champ d'autres disciplines, comme l'anthropologie criminelle¹, la sociologie², l'ethnologie³, paraissent — en nombre croissant à partir de 1885 — des travaux touchant aux pratiques de l'argot. Sans doute, dans des écrits déjà anciens, des comparatistes comme Pott (1844-45) ou Ascoli (1861-77) avaient-ils ouvert la voie. Mais ces écrits demeuraient isolés. Ce n'est véritablement qu'à partir de 1885-90, en Allemagne, en Angleterre, en France surtout, que les linguistes et leurs institutions s'emparent pleinement de l'argot, et l'on peut alors suivre les principales étapes par lesquelles ils l'imposent à la communauté des savants comme un objet de recherches légitime, un thème relevant de la science normale.

En France, nous avons ainsi les communications de Schwob à la Société de linguistique de Paris (1889-91)⁴; une longue série d'articles et de comptes-rendus dans les revues spécialisées — *Mémoires de la Société de linguistique*⁵, *Romania*⁶, *Revue de linguistique et de philologie comparée*⁷, *Revue de philologie française et*

¹ Lombroso, 1884; Salillas, 1896; Niceforo, 1897 et 1912.

² Voir notamment la recension de l'*Année sociologique*, 1, 1896-97, pp. 444-445.

³ Van Gennep, 1908.

⁴ *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 33, pp. xix-xxii; xxxii-xxxv; lvij; lxij-lxii; lxxj; lxxj; 34, pp. xcii-xciv; cvij-cvii.

⁵ Tome VII, fasc. 1 (1889).

⁶ Ainsi, les n° 18 (1889), 19 (1890); 21 (1892); 42 (1913); 44 (1917).

⁷ Voir notamment les n° 23 (1890), 33 (1900), 34 (1901), 38 (1905), 41 (1908).

*de littérature*⁸, *Revue philosophique*⁹, *Revue des langues romanes*¹⁰, *Journal des savants*¹¹; la parution d'ouvrages sur l'argot chez les éditeurs qui accueillent d'ordinaire des thèses ou des travaux universitaires — Klincksieck, Belin, Perrin, Colin, Geuthner¹²; une *Bibliographie raisonnée de l'argot*, la première du genre — instrument précieux pour l'identification des sources (Yve-Plessis, 1901)¹³; les conférences de Dauzat à l'École Pratique des Hautes Études (à partir de 1910); enfin, des recherches menées par des professeurs du haut enseignement¹⁴ — La Grasserie (1907), Dauzat (1910; 1912; 1929), Esnault (1913-14), Cohen (1919) — qui se prolongent jusqu'à la fin des années 30 sur le terrain élargi de la langue populaire, avec notamment Gougenheim (1929), Frei (1929) et Brunot (1939). Durant la Grande Guerre, l'apparition d'un argot des tranchées ou des camps de prisonniers fera l'objet d'un nouvel ensemble de publications¹⁵: Sainéan (1915), Dauzat (1918; 1919), Esnault (1918; 1919)¹⁶.

Argot et crise-du-français

Cet intérêt croissant porté à l'argot ne vient pas seulement des milieux scientifiques. Durant toute cette période, dans le contexte d'un vaste débat de société sur la *crise-du-français*, crise de la langue et crise de l'enseignement mêlées, l'argot est régulièrement tenu pour l'un des principaux agents de dégénérescence de la langue commune et d'affaiblissement des études classiques. La plainte est générale. Prenant l'allure d'une dénonciation puriste, elle émane d'abord du milieu littéraire traditionaliste :

Il n'est pas une classe de la société (...) qui n'apporte sa part d'inventions à l'argot, et par conséquent qui ne travaille, autant qu'il soit en elle, comme si nous étions menacés de parler ou d'écrire trop correctement, à précipiter la corruption de la langue (Brunetière, 1881, p. 934).

Mais on la trouve également répandue dans certains cercles de linguistes. Dauzat se prévaut de l'autorité que lui donnent ses recherches en dialectologie pour s'alarmer et pour en appeler à une "défense de la langue française" contre la diffusion des usages argotiques, notamment chez les lycéens. Car dans la *crise-du-français*, "si

⁸ 1913-14; 1921; 1922; 1925; 1927; 1928; 1929.

⁹ N° 60 (1905).

¹⁰ N° 55 (1912).

¹¹ 1909.

¹² Ollendorff, Flammarion, Charpentier ou le Mercure de France se consacrent plutôt à l'édition de livres en argot ou sur l'argot (essais, théâtre, romans, dictionnaires) destinés à un public de non spécialistes.

¹³ En Allemagne, pour les sources du *Rotwelsch*: Kluge (1901). Sainéan publiera de nouvelles sources de l'argot français ancien en 1912.

¹⁴ En Allemagne, pour l'argot allemand: Genthe (1892); pour le *slang*: Baumann (1887); et pour l'argot français, surtout Villatte (1884), Hamdorf (1886) et Koschwitz (1884; 1893). En Suède, Taube (1917), etc. Quant aux périodiques, voir le *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur*, notamment le n° 6 (1884) et, en Angleterre, notamment Farmer et Henley (1890-1904) ou le *Journal of Education* n° 11 et n° 36.

¹⁵ Côté allemand: Bergmann (1920). La seconde guerre mondiale donnera lieu, elle aussi, à plusieurs articles sur l'argot des camps de prisonniers, puis des camps de concentration, notamment dans la revue de Dauzat, *Le français moderne* (1941, 1946, 1947).

¹⁶ Le livre d'Esnault relève d'un genre mixte, à la fois étude et guide de la conversation, destiné aux poilus.

les programmes scolaires peuvent avoir leur part de responsabilité, il s'agit surtout d'un phénomène social et linguistique beaucoup plus profond, d'une véritable crise de la langue (...) où le nivellement social et le nivellement langagier s'entraînent mutuellement. Cette tendance viendrait s'adjoindre aux facteurs ordinaires d'évolution du langage, tels que la création néologique, la réactivation des archaïsmes ou l'emploi commun des vocabulaires techniques. Si, parmi tous ces facteurs, les apports de l'argot et du langage populaire sont pensés comme les plus menaçants, c'est surtout pour la rapidité avec laquelle la langue commune les assimile.

L'argot, le jargon sportif, le parler populaire, par des évolutions fiévreuses et précipitées (...) ont acquis une prépondérance si impérieuse qu'ils menacent de rejeter dans les oubliettes le français traditionnel... (Dauzat, 1912, pp. 107-108)

Bientôt les jeunes élèves ne comprendront plus — ce qui s'appelle *comprendre* — les auteurs classiques. Qu'advient-il de notre patrimoine littéraire entre les mains de ceux qui sont appelés à former l'élite intellectuelle de demain ? Le mouvement est si rapide qu'à quinze ou vingt ans de distance les anciens ne reconnaissent plus leurs cadets. Une révolution totale menace de submerger la langue, qui double, triple les étapes avec une vitesse toujours plus rapide. Il n'est que temps de serrer les freins et d'organiser la défense du français. (Dauzat, 1912, p. vii)¹⁷

Dauzat propose ainsi de créer à cet effet, dans les facultés des lettres, des chaires de dialectologie d'un type nouveau, où l'on étudierait le "français d'avant-garde"¹⁸ — terme générique qui regroupe les argots et la langue populaire : pour combattre l'adversaire, il faut d'abord le connaître. Dans cette lutte en défense, la connaissance intime de l'argot se signale au premier chef par sa vertu contrastive.

Charles Nodier ne déclarait-il pas, jadis, que pour bien savoir le français, il fallait avoir étudié les patois et l'argot ? Ce sont, en effet d'excellents réactifs qui permettent de mieux pénétrer, par comparaison ou par contraste, le mécanisme de la langue classique — de la posséder plus parfaitement, et de pouvoir apprécier, en connaissance de cause, en quoi consiste sa pureté, quels sont ses traditions et ses vrais principes (...). À côté du patois, qui perd du terrain, il y a l'argot, le français populaire, qui en gagne chaque jour davantage. Celui-ci n'est pas moins susceptible que celui-là de corrompre le langage et le style des écoliers; il n'est pas moins intéressant non plus à disséquer pour le linguiste. (...) Un enseignement de ce genre, qui serait en même temps théorique et pratique, qui analyserait d'une part les évolutions du français d'avant-garde, et qui de l'autre renseignerait les éducateurs sur les causes actuelles d'altération et de corruption de la langue, n'existe encore nulle part, en Europe, à l'heure actuelle : on peut être certain qu'il attirerait une foule d'étrangers. (Dauzat, 1912, p. 79)

En réalité cet enseignement existe déjà : Dauzat le dispense à l'École Pratique des Hautes Études depuis 1910 — mais d'abord en tant que suppléant, sur un mode quasi confidentiel, dans le cadre de la conférence de phonétique de Paul Passy. Après avoir accueilli les patois trente ans plus tôt, l'École Pratique entrouvre ainsi ses portes à un "nouveau frère inférieur"¹⁹ de la langue française, avec ce cours sur les procédés de formation de l'argot des malfaiteurs.

¹⁷ Sur le thème d'une diffusion accélérée du "mauvais exemple" en matière de langue, Cf. Brunot, 1939, p. 167 (à propos des pratiques langagières sous la Révolution).

¹⁸ H. Frei parlera du "français avancé" (1929).

¹⁹ Rapports EPHE, 1910-11, p. 64.

Critique d'une philologie de l'argot

Qu'une linguistique de l'argot ait tardé à se mettre en place, lors même que la littérature puisait depuis longtemps au vivier des tournures argotiques²⁰, cela s'explique surtout par le statut conféré jusqu'alors à l'argot. Exclusivement identifié aux classes dangereuses, idiome secret des coquillards du moyen âge ou des mauvais garçons de l'âge moderne, idiome des bandes sans foi ni loi, l'argot était réputé n'obéir lui-même à aucune des lois du langage. Le thème anarchiste ou romantique d'un parler rebelle, qui échappe à la description, à l'enseignement ou au dressage grammatical, est un thème récurrent. Il figure notamment dans les préfaces des dictionnaires, lesquels prennent longtemps la plus grande part de la production éditoriale consacrée à l'argot²¹ :

Les langues positives ont une grammaire, une syntaxe, des formes nettes, une académie pour les garder et des professeurs pour les défendre. (...) L'argot, lui, est insaisissable, indomptable, improfessable; sans règles, sans lois, fils de la fantaisie ou de la nécessité, pareil à l'Esprit biblique, il souffle où il veut. (Lermina et Lévêque, 1900, p. i)

Parler de tous les vagabondages²² (sans aire linguistique délimitée), d'usage fluide, éminemment variable selon les époques ou les groupes qui l'adoptent (instable et volatil), essentiellement pluriel, ne pouvant donc accéder au statut d'une langue (c'est un simple cryptage, une anamorphose du langage ordinaire), l'argot paraît se soustraire à toute régularité assignable.

La version académique de cette difficulté à enrégimenter l'argot dans les cadres d'une légalité linguistique, on la trouve dans les *Études de philologie comparée sur l'argot*, publiées en 1857 par Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Bordeaux et médiéviste reconnu. Hapax au regard de la périodisation que nous proposons, ce titre peut paraître préfigurer de longue main la linguistique de l'argot. Pourtant l'approche philologique de Michel ne vise rien moins qu'à ramener l'argot aux limites d'une langue ordinaire. Si philologie il y a, c'est au sens où chaque argot (national) procède d'une histoire propre, c'est à dire d'une étymologie (et d'elle seule) qu'il s'agit de retracer. Mais cette histoire est prise dans une tension non résolue. D'une part, elle ne présente rien de comparable avec l'histoire des langues communes : les seules comparaisons qui lui conviennent sont celles des autres argots nationaux : *germania*, *gergo*, *furbesque*, *Rotwelsch*, *cant*, etc. D'autre part, il n'est rien dans ces argots qui ne leur vienne des langues communes. S'ils ne sont pas, pour Michel, le produit d'une génération spontanée — opinion répandue²³, mais erronée — et si leurs mots sont tous empruntés à la langue maternelle de leurs utilisateurs, c'est "avec cette différence qu'ils sont pris dans un sens qui diffère plus ou moins de la signification usuelle et reçue, et pour la plus grande partie dans un sens allégorique"²⁴.

²⁰ Taube (1917); François-Geiger (1987); Hirt (1987).

²¹ Les dictionnaires du 19^e siècle le plus souvent réédités et cités dans les travaux savants sont ceux de Delvau (1866), Larchey (1872) et Rigaud (1881).

²² "Langage particulier aux vagabonds, aux mendiants, aux voleurs et intelligibles pour eux seuls", selon l'article "Argot" du *Littre* (1863-72). Et par extension, langue spéciale "de tous ceux que leur métier entraîne hors de la maison ou de la ville" (Quellien, 1885, p. 30).

²³ Notamment dans la littérature romantique (Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*, *Les Misérables*...). L'idée perdure assez longtemps: voir Sainéant, 1907, pp. 5 et 11.

²⁴ Michel, 1857, p. xxiv.

Sans doute F. Michel décrit-il certains modes privilégiés de formation des mots argotiques, comme l'apocope ou l'aphérèse²⁵, mais ces procédés ne leur sont pas propres : le français commun ne dit-il pas *kilo* pour *kilogramme*, *cab* pour *cabriolet*, etc. On ne saurait inférer de là aucune règle qui serait particulière à l'argot. L'étude de l'argot participe à cet égard d'une philologie déniée, toute négative, ou du moins mutilée, sans phonologie, ni morphologie, ni syntaxe, réduite à cette partie de la lexicologie qui traite des tropes. Et c'est bien pourquoi l'argot ne peut être considéré comme une langue, car il faut "regarder la proposition suivante comme un axiome sans exception : *aucune société particulière ne peut se former dans le langage de la société commune un langage qui échappe à sa forme et qui se passe de ses éléments*"²⁶. L'intérêt d'un philologue pour l'argot n'appartient pas encore à la science, il demeure récréatif; c'est l'intérêt du chineur, de l'antiquaire, et l'argot ne mérite guère de sortir des cabinets de curiosités. Tout en n'échappant pas aux formes du langage commun, il demeure une création monstrueuse, ce qu'atteste sa singularité même, et son étude participe de la tératologie.

Schwob et Guiyette, deux des pionniers en France d'une linguistique de l'argot qui rompt avec ces présupposés philologiques, avaient bien saisi ce qu'il y avait désormais de caduc dans l'ouvrage de Michel :

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'excuser en dirigeant ses travaux vers l'argot. La science du philologue ressemble beaucoup à celle du naturaliste. Les savants qui s'occupent de tératologie n'ont nul besoin de mettre en tête de leurs ouvrages une préface apologétique. Les mots sont des phénomènes et appartiennent tous, quels qu'ils soient, au domaine de la linguistique. (Schwob et Guiyette, 1989 [1889], p. 13)

Comme phénomènes, ils relèvent de l'enquête linguistique qui doit décrire leurs formes vivantes, modernes²⁷. Les exigences de l'enquête ne doivent certes pas conduire le linguiste à négliger l'archive et les sources littéraires. Mais il lui faudra d'abord constituer un corpus vivant, puisé aux sources orales: "nous observerons donc d'abord des faits, autour de nous, dans le langage parlé"²⁸.

Pour Schwob et Guiyette, l'argot est le contraire d'une formation spontanée. Il s'agit bien d'"une création anormale destinée à n'être pas comprise par une certaine classe de gens. On peut donc supposer *a priori* que les procédés de cette langue sont artificiels". Mais ce n'est pas là une raison pour qu'il échappe à la juridiction de la linguistique. Au contraire : comme la pathologie du langage, les projets de langue internationale, les recherches de Saussure ou de V. Henry sur les glossolalies, l'étude de l'argot doit apporter des éclairages indispensables à celle des faits linguistiques normaux. Elle s'inscrit alors dans la visée expérimentaliste qui caractérise les conceptions dominantes au tournant du 20^e siècle, s'agissant de la méthode des sciences sociales. Loin d'être un motif de péril, le régime accéléré de la création néologique en argot ou en provenance de l'argot revêt alors un intérêt méthodologique de premier ordre:

V. Henry compare les avantages que la linguistique pourrait tirer des expériences comme celle de Mlle Smith avec ceux que la psychologie a reçus de la méthode "pathologique". Dans les deux cas, on a à disposition, comme dit Ribot, un

²⁵ *Ibid.*, p. xxix-xxx.

²⁶ Michel, 1857, p. xxxiv.

²⁷ *Ibid.*, p. 17. Conformément au code en vigueur dans la grammaire comparée, les formes reconstruites ou hypothétiques sont précédées d'un astérisque.

²⁸ *Ibid.*, p. 15. Une partie du matériel oral utilisé par Schwob lui a été fournie par son ami Bijvanck (le nom est parfois orthographié Byvanck ou Bivanck), un spécialiste de Villon, membre, comme lui, de la Société de linguistique de Paris. Voir Bijvanck, 1892 pp. 27-66 et 292 sq.

instrument de grossissement qui amplifie le phénomène normal. De plus l'identification et l'accélération qu'y subissent les procédés de transformation du langage (en comparaison de la longue durée qu'exige la production des phénomènes analogues dans les langues parlées par des sociétés) donnent lieu, pour ainsi dire, à une représentation sur une petite échelle et presque en raccourci de l'allure des phénomènes qu'on veut étudier. (Vailati, 1911, p. 416)

L'argot change de statut

Si les études sur l'argot changent de nature à la fin du 19^e siècle, c'est que l'argot lui-même a changé de statut, perdant en partie sa fonction ségrégative. Au point de permettre à des auteurs de dictionnaires de retourner le compliment puriste.

Nous avons remarqué que les gens du monde tenaient grandement, sous prétexte d'air artiste, à parler argot. Sans discuter de cette tendance — dont nous ne sommes pas juges — du moins avons-nous voulu fournir à ces ambitieux les moyens de parler purement et hardiment cette langue qu'ils balbutient à peine et qu'ils déparent par de cruelles erreurs. (Lermina et Lévêque, 1900, p. x)

À cette fin, le *Lermina-Lévêque* se présente comme un dictionnaire de thème, pas de version : il s'agit moins de comprendre l'argot que de le parler. Ce n'est pas que dès le 17^e siècle, les lexiques d'argot ne permettent les deux opérations. *Le largon ou Langage de l'Argot Réformé* (Chéreau, 1628), source majeure, très répandue (le livre faisait partie de la Bibliothèque bleue), comportait un dictionnaire d'argot dressé par ordre alphabétique, où l'auteur faisait suivre la partie argotique-français par un lexique français-argotique. Mais si l'on prend l'ensemble de la production lexicographique spécialisée, les dictionnaires argot-français dominant incontestablement jusqu'aux années 1880. À cette domination répond une visée de décryptage. À partir de 1880, paraissent en nombre significatif des dictionnaires français-argot.²⁹

Ensuite, l'argotologie de l'époque se développe après une mutation³⁰ qui s'est produite dans l'histoire des usages argotiques, l'apparition d'un phénomène auquel elle est étroitement liée et dont on prend alors conscience : la constitution d'un argot commun, analogue au *slang* anglais, résultat des emprunts et du mélange. Cela, Schwob et Guiyesse le notent aussi : "outre l'intérêt général de toute étude linguistique, un intérêt particulier résulte pour la langue française des travaux entrepris sur l'argot. Nous aurons occasion (...) de signaler un grand nombre de mots que la langue générale a recueilli dans ces bas-fonds. (...)"³¹. Or ce recueil ne peut se faire que si la langue populaire joue, entre argot et langue commune, le rôle d'une langue de passage. F. Michel avait lui aussi insisté sur la similitude des caractères de l'argot français et du langage populaire. Mais à ses yeux, c'était l'argot qui empruntait à la langue populaire³² : "les hommes pour qui l'argot était un besoin n'avaient qu'à tendre la main pour y puiser"³³. Pour Schwob et Guiyesse, c'est là ne pas reconnaître la spécificité de l'argot et de ses modes de diffusion :

²⁹ Voir le répertoire de Descamps-Hocquet (1989).

³⁰ Plus tard, Brunot en assignera le commencement à la Révolution française (1939, pp. 235-237).

³¹ 1989 [1889], p. 13.

³² Michel, 1857, p. xxxj.

³³ *Ibid.*, p. xxxiv.

Les mots de notre langue ne sont ni chassés ni traqués. Ceux de la langue verte vivent à peu près avec les représentants de la justice sociale comme les mineurs de l'Arizona avec les Peaux-Rouges Arapahoes. Or ces mineurs forment une nation jeune, vivace, qui émigre et colonise continuellement. L'argot est comme une nation de mineurs qui débarquerait chez nous des cargaisons d'émigrés. Il est facile de voir que les ports d'arrivée sont tout en bas et tout en haut. Tout en bas, ce sont les ouvriers qui ramassent les mots et qui les ramènent vers le centre du langage. Les termes ainsi introduits portent souvent dans les dictionnaires la désignation populaire. Tout en haut, (...) ce sont les filles qui servent entre l'argot et la langue classique de papillons et d'abeilles. (Schwob et Guiyette, 1989 [1889], pp. 13-14)

Derrière la métaphore naturaliste et l'insistance sur la prostitution comme facteur principal de dissémination de l'argot dans la haute société — argument tout traditionnel — il y a une nouvelle manière de penser les langues de contact ou le brassage social et le refus d'une approche puriste ou défensive de l'argot. Par leur banalisation et leur intégration rapide dans les usages classique ou mondain, certains termes argotiques cessent ainsi d'être perçus et utilisés comme issus d'une langue autre, pour devenir les éléments d'un des *registres* de la langue standard. On le voit au même moment chez les écrivains : encore en mention dans les dialogues de la littérature romantique (Hugo) ou chez Sue et Monnier, l'emploi de l'argot figure en usage chez Zola³⁴, Goncourt, Huysmans (mais fondu, chez cet auteur, dans une très riche palette de registres), puis plus nettement et de manière plus exclusive chez Jean Rictus, Jean Richepin, etc.

L'argot comme registre : l'apport de la lexicographie

Cette admission progressive au sein de la langue commune et de la littérature consacrée doit à son tour être mise en rapport avec l'apparition, dans les dictionnaires généraux, parmi les marques diastratiques, de la marque *argot* ou *argotique*. Le premier dictionnaire français monolingue à l'avoir introduite est le *Larousse (Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, 1866-1876)*, où elle est représentée dix-neuf fois: ces mots sont issus de l'argot de la pègre³⁵. Cette apparition est elle-même précédée et préparée par le changement de statut et par la fixation de la mention *langue populaire*, qui cesse de désigner seulement un parler particulier, identifié à une strate sociale particulière, pour devenir un mode d'être, parmi d'autres, du français standard. La catégorie *argotique* vient ainsi prendre place dans une taxinomie homogène : la série progressivement constituée, qui tend à se normaliser, des marques *fam.*, *très fam.*, *vulg.*³⁶, *pop.*, *arg.*, etc., parfois rangées sous le terme générique de "bas langage"³⁷ et graduées selon leur degré d'éloignement avec les usages non marqués.

Mais le mouvement qui, tout au long du siècle, mène à cette mise en place n'est pas linéaire ni toujours très clairement dessiné et les modalités d'après lesquelles sont pensés les rapports entre argot et langue populaire sont très

³⁴ Voir Gaitet, pp. 241-243.

³⁵ Voir Glatigny, 1998, pp. 87-88. Presque simultanément, on la trouve dans la première édition du bilingue encyclopédique français-allemand de Sachs et Villatte (1874).

³⁶ La marque *vulgaire* est ambiguë. Elle se présente plus fréquemment comme l'élément du doublet *vulgaire* vs *scientifique* que comme une marque de registre.

³⁷ Dans les dictionnaires du 19^e siècle, *bas* (ou *basement*) n'acquiert que progressivement cette valeur générique, dont Bruneau se servira encore en 1948 (*Histoire de la langue française*, Tome XII, pp. 391 sq.). Dans le *Bescherelle*, *bas* demeure une catégorie spécifique, de même ordre que *fam.*, *pop.*, etc. La 6^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1835) innove sur ce point : la valeur spécifique de *bas* y est reportée sur *populaire*.

diverses³⁸. Sans doute, en prenant place parmi l'outillage lexicographique des marques d'usage, la langue populaire entre dans le droit commun. Présentée alors comme une forme médiante entre argot et langue standard, elle institue la différence entre ces langues comme n'étant plus de nature, mais de degrés. Permettant d'imaginer comment la langue commune s'enrichit de termes argotiques, la catégorie de *langue populaire* rend aussi possible de penser l'opération inverse. Mais si la série des marques d'usage s'est plus ou moins fixée, l'identité des mots que ces marques permettent de classer demeure éminemment changeante. La question de savoir si tel mot ou telle acception argotique relève de telle catégorie ou de telle autre trouve des réponses fort différentes selon les dictionnaires. Comme le notera Brunot, le *Dictionnaire de l'Académie*, dès sa 4^e édition (antérieure à la Révolution), enregistrait comme populaires plus de deux cents mots nouveaux et transformait en mots "familiers" nombre de mots réputés "bas" dans les éditions précédentes, comme *débarbouiller*, *benêt*, *cagot*, *coûteux*³⁹. Le travail de la lexicographie du 19^e siècle aura alors consisté à poursuivre ces transformations, à relever de leur indignité des mots de plus en plus nombreux. Mais son travail ne s'est pas arrêté là.

Il faut d'abord préciser sous quel aspect les marques d'usage (en majorité dévalorisantes) s'y présentent comme des indices de mise à distance, à finalité contrastive, ou de stigmatisation. Déjà presque au complet dans certains dictionnaires des années 1840-65, comme le *Bescherelle* (1849) ou le *Poitevin* (1856), mais pour ainsi dire absentes du *Littré* (1863-72)⁴⁰, elles se rapportent moins à des mots intrinsèquement *bas* qu'à des mots non marqués par eux-mêmes, mais abaissés dans certains contextes d'emploi. En outre, elles y revêtent une signification mélangée, plus encyclopédique que linguistique : le regard porté sur les formes *basses* ou *populaires* appartient encore au savoir sur les choses (ici, sur le peuple) davantage qu'au savoir sur la langue. Dans un dictionnaire de langue, et seulement de langue, comme le *Dictionnaire de l'Académie*, où prévalent les visées normatives, elles demeurent des restrictions d'emploi. On les y tient à l'écart et on ne se résoudra à les y admettre en nombre significatif que très tard et à contrecœur⁴¹. De plus, dans la table des catégories diastratiques, peu à peu élargie, la marque *populaire* reste d'abord à la marge, quand on la compare aux autres marques. Dans le *Larousse*, si l'on trouve bien la mention *familier* dans le corps des articles qui s'y prêtent, les rares formes *populaires* prises en compte de manière autonome, sont des homonymes de mots qui appartiennent à l'usage commun, dont

³⁸ Pour une étude détaillée des marques d'usage dans les dictionnaires français du 19^e siècle, voir Glatigny, 1998.

³⁹ Brunot, 1939, p. 206.

⁴⁰ Littré reconnaît bien l'apport *des peuples* à la néologie ("les peuples, se mêlant, mêlent leurs idioms : de là l'inévitable création d'une foule de termes"), mais pas celui *du peuple* [Préface du *Dictionnaire de la langue française*, 1863-72, tome 1, p. 3]. Les marques *fam.*, ou *pop.* ne figurent pas dans la liste des abréviations donnée en tête de son dictionnaire.

⁴¹ Voir la préface de la 8^e édition (1937, p. iv). Dans l'édition entreprise en 1992, on peut encore lire : "il nous est (...) apparu que nos notations habituelles: *familier*, *populaire*, *vulgaire*, *argotique*, *trivial*, avaient de moins en moins d'effet dissuasif, comme si, même assorties de ces mentions, le fait que des mots grossiers soient mentionnés "dans le dictionnaire" autorisait leur emploi sans discernement ni retenue. Que nous ayons dû en faire état, parce qu'ils sont d'un usage parlé, hélas fréquent, ne saurait constituer un encouragement à s'en servir..." (*Avertissement* de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, 1992-). Comment l'esprit vient aux filles...

elles visent à désambiguïser l'acception. Elles font bien sûr alors l'objet d'entrées distinctes.⁴²

Les premiers lexicographes à mettre véritablement sur le même plan l'ensemble des marques sont Hatzfeld et Darmesteter (1890) — une opération rendue possible par la perspective diachronique qu'ils adoptent. Ce sont aussi les premiers à thématiser de façon détaillée les conditions d'admission des mots d'origine argotique dans leur dictionnaire. Le *Traité de la formation de la langue française*, qui tient lieu de préface à l'ouvrage, récapitule ces mots : *bagou*, *caboulot*, *cabrioleur*, *escarpe*, *escofier*, *flamberge*, *flouer*, *frusquin*, *gouaper* (*gouape*, *gouapeur*), *gourer*, *guibole*, *gueux*, *larbin*, *maquiller*, *matois*, *mioche*, *narquois*, *trimer*, *trucher*, *voyou*. Certains de ces mots, notés "[Étym. Emprunté de l'argot]", font en réalité l'objet d'un doublage étymologique par l'ancien français. Ainsi, pour *bagou* : "peut-être subst. verbal de l'anc. franç. *bagouler*, parler inconsidérément". Mais plus que les définitions, ce sont les exemples qui marquent clairement l'entrée de l'argot dans le Hatzfeld et Darmesteter, comme celui que l'on trouve à *bagou*, tiré de la langue poissarde : "18^e s. *Tu trouveras queuque* (quelque) *Colas Par ton bagou*, Nouvelles Écosseuses". Enfin et surtout, parce qu'il s'agit d'un dictionnaire historique, le mot d'argot n'y figure pas sous la mention d'*usage argotique*, mais sous celle d'*origine argotique*. Cela signifie qu'ayant cessé d'être de l'argot, ces mots doivent avoir trouvé, parmi l'ensemble des autres marques diastratiques, des catégories d'accueil dans la langue commune à un moment donné de son histoire — des marques qu'ils conservent en synchronie. Le corpus de référence de ce marquage est alors moins constitué par des types d'usage (qu'ils soient oraux ou littéraires) que par leur attestation dans les dictionnaires antérieurs, en particulier les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie*. Ainsi le registre actuel de *bagou*, qui lui a été affecté pour la première fois dans la sixième édition (1835) est "*Famil*. Loquacité banale. Avoir du —". On retrouve le même procédé pour la plupart des autres mots retenus. Ces catégories d'accueil dans la langue commune varient elles-mêmes selon les mots. Nous trouvons ainsi "pop(ulaire)" pour *guibole*, "triviale(ment)" pour *caboulot*, *escarpe*, *escofier*; *gouape*, *larbin*; "famil(ier)" pour *flouer*; *frusquin*, *matois*, *mioche*, *trimer* — cinq mots admis à différentes époques par l'Académie⁴³ — ainsi que pour *voyou*. Les seuls parmi ces mots dont l'acception n'est pas marquée sont : *cabrioleur*, *flamberge*, *gueux* et *narquois*. *Maquiller* est donné pour un terme de métier ("Théâtre"). Quant à *goure/gourer* et *trucher* également admis par l'Académie, on leur accole la marque diachronique "vieilli".

Argot et langue populaire

Ce dispositif lexicographique, où s'entremêlent filiations étymologiques et distributions diastratiques, registres anciens et registres modernes, signale bien les limites et les difficultés de sa lexicologie sous-jacente. Dans leur *Traité*, Hatzfeld et Darmesteter précisent qu' "il est souvent difficile de dire où commence, où finit l'argot, tel terme d'argot n'étant parfois qu'un vieux mot de la langue populaire, tel terme de la langue populaire pouvant venir de l'argot. Si l'origine de quelques-uns des mots qui suivent est hors de doute, ce n'est que faute de mieux que nous avons

⁴² Nous avons ainsi une entrée "Disette (di-zè-te - rad. *dire*). Pop. Propos malins, commérages, médisances", distincte de l'entrée "Disette (di-zè-te - du lat. *deesse*, manquer, ou *desinere*, cesser).

⁴³ En 1718 (seconde édition) pour *matois*, supprimé en 1740 (troisième édition). En 1740 pour *flouer*, en 1835 (sixième édition) pour *trimer*, en 1878 (septième édition) pour *frusquin* et *mioche*.

rattaché les autres à l'argot"⁴⁴. Pourtant, dans *De la Création actuelle des mots nouveaux* (1877), Darmesteter avait clairement établi ce qui lui paraissait comme la différence essentielle entre argot et langue populaire en vue d'une linguistique historique du français — une différence qui se révèle vingt ans plus tard, dans le *Dictionnaire historique*, comme imparfaitement opératoire : en tant que "langue de convention", proche par sa constitution des langues universelles imaginées par les philosophes, l'argot se reconnaît à ce trait que "la plupart des mots qui le composent sont formés contrairement aux lois de la dérivation française, à l'aide de suffixes qu'elle n'a jamais connus : —*mar*, —*much*e, —*anche*", etc.⁴⁵ La langue populaire, au contraire, maintient "la formation française (des mots) avec (le) plus de pureté et d'intégrité", notamment quant on la compare aux deux autres modes de formation des mots nouveaux : les emprunts aux langues étrangères et les formations latines et grecques. Elle relève sans conteste de la philologie "au même titre, bien mieux, à plus juste titre que la langue commune, et surtout que la langue littéraire (...) car c'est une formation plus naturelle et soumise à des lois plus stables et plus fixes, moins troublées par les hasards de la volonté et du parti-pris"⁴⁶. L'historien de la langue, qui ne se consacre qu'à l'étude des phénomènes "naturels" et inconscients de la création néologique, doit exclure l'argot de ses recherches, comme il exclut les langues savantes, auxquelles l'argot est fortement apparenté : "certains termes d'argot ont pénétré la langue populaire, tout comme y pénètrent des mots de formation latine ou grecque. Mais confondre la langue populaire avec l'argot parce qu'elle renferme des mots d'argots, c'est commettre la même erreur que si on la confondait avec la langue savante, sous prétexte que des mots savants y sont entrés"⁴⁷.

Ces emprunts, cette porosité, au lieu de conduire le linguiste à confondre l'étude de l'argot avec celle de la langue populaire, doit au contraire l'avertir de rester sur ses gardes en distinguant clairement les deux domaines. Mais la tâche se révèle malaisée, on l'a dit. De façon générale, dans le programme dialectologique de cette fin de siècle, la description des rapports de l'argot et de la langue populaire se révèle particulièrement instable, selon que nous avons affaire à des lexicographes ou à des linguistes tâchant de circonscrire le domaine d'études, selon qu'il s'agit d'une linguistique interne ou d'une linguistique externe préfigurant la sociolinguistique. M. Cohen le remarquera dans une recension des principaux ouvrages consacrés à la question (1919), la plupart des auteurs, tout en reconnaissant la nécessité de fixer la frontière entre argot et langue populaire pour donner une définition plus rigoureuse de l'argot, font de toutes ces notions un usage le plus souvent indistinct. C'est notamment le cas de Sainéan (1907, p. 1; pp. 59-60), Esnault (1913, pp. 198-200; 1914, p. 218) et Dauzat (1918, p. 4).

Autre difficulté : faut-il restreindre l'argot à celui des malfaiteurs (et dans ce cas, quel statut accorder aux variantes ?) ou bien peut-on parler *des* argots de façon large, en y incluant toutes sortes d'idiolectes, professionnels, sociaux, familiaux ? Les définitions extensives de l'argot ne sont pas propres aux recherches linguistiques. On les rencontre aussi dans les travaux sociologiques et anthropologiques sur l'argot : "le nom d'argot a été abusivement attribué à des langages qui croissent presque en marge de la langue courante, mais qui ne sont pas autre chose que des langages spéciaux ne présentant aucunement les stigmates caractéristiques de l'argot"⁴⁸. Bref, si l'argot est bien un langage spécial, tous les

⁴⁴ Hatzfeld et Darmesteter, 1890, p. 38.

⁴⁵ Darmesteter, 1877, p. 39.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 39-40.

⁴⁸ Niceforo, 1912, p. 5.

langages spéciaux ne sont pas des argots, même lorsqu'ils en remplissent la principale fonction : assurer la protection de ceux qui les parlent. D'un point de vue sémantique, argot et langues spéciales (notamment de métiers) diffèrent sur un point essentiel : à la différence d'une langue professionnelle qui n'a qu'une seule série de termes pour ce qui touche au métier, il faut réserver à l'argot le procédé de doublement des termes courants par des termes originaux⁴⁹, la dérivation synonymique : "la langue de l'argot est pauvre d'idées, riches de synonymes"⁵⁰ ..

Une linguistique de l'argot

Dans ce paysage théorique et terminologique brouillé, on peut tenter, pour conclure, d'assigner les principales conditions d'émergence d'une linguistique de l'argot. Elles nous paraissent ressortir à deux opérations. La première relève de la géographie linguistique. Déjà à l'œuvre dans la lexicographie spécialisée, vingt ans plus tôt⁵¹, elle coïncide, à partir de 1890, avec l'essor de la dialectologie comme discipline autonome. C'est son assignation à une aire dialectale déterminée, la "parisianisation" de l'argot. L'argot serait en quelque sorte le patois du Paris populaire. Particulièrement nette dans certaines études allemandes sur les "parisismes"⁵², cette assimilation permet de spécifier les données orales, d'en préciser les procédures de recueil et d'en délimiter le corpus. Elle n'est pas restreinte à l'argot, puisqu'elle s'étend au parler populaire, et elle donne lieu notamment à des travaux de phonétique⁵³. Capitale dans la banalisation de l'argot, cette opération présente un risque : la réduction abusive de l'étude de l'argot ou du parler populaire à ses variantes parisiennes, trait qui s'est maintenu dans certains travaux sociolinguistiques parmi les plus récents⁵⁴.

La seconde opération est l'insistance, par delà les procédés sémantiques, pour ainsi dire seuls étudiés jusqu'alors⁵⁵, sur les procédures formelles de création lexicale : troncations, dérivations suffixales, métathèses, parasitage morphologique, etc., sur les phénomènes de contiguïté formelle à l'intérieur même de l'argot. Alors qu'aux yeux de F. Michel ou d'A. Darmesteter, le caractère artefactuel des formations argotiques doit interdire à leur étude d'outrepasser les limites d'une simple tropologie et de les mettre au rang des objets linguistiques ordinaires, c'est, selon Schwob et Guiyette, une raison supplémentaire de les y admettre et un moyen de montrer, sur un mode hyperbolique, que toute langue humaine se présente à des degrés divers comme le produit de la volonté humaine et de l'artifice.

Nous tenons là, du reste, aussi une différence importante entre une linguistique de l'argot, représentée par Schwob et Guiyette, et une sociolinguistique de l'argot, telle que l'inaugurent La Grasserie et Dauzat en refusant l'explication artificialiste :

Tous les procédés de déformations argotiques (...) se rattachent à des phénomènes normaux du langage que l'argot ne fait que développer et hypertrophier (...). Il n'est rien d'inconnu, pas même la métathèse dont le point de départ est un *lapsus linguae*.

⁴⁹ Cf. Cohen, 1919, p. 136.

⁵⁰ Schwob et Guiyette, in Schwob, 1989 [1889], pp. 50-59.

⁵¹ Delvau, 1866; Larcher, 1872.

⁵² Botzon, 1873; Villatte, 1884; Hamdorf, 1886.

⁵³ Koschwitz, 1893; Rousselot, 1898.

⁵⁴ Voir Gadet, 1992, p. 23.

⁵⁵ Ascoli excepté. Cf. 1861-77, pp. 385 sqq.

Seules, l'anagramme et les déformations visuelles des mots, d'un emploi récent et très restreint, sont vraiment artificielles. (Dauzat, 1910, p. 90)

Il importe à cet égard de détruire un préjugé, plus tenace qu'on ne pourrait le croire (...). Une légende — dont il serait facile de reconstituer la formation — s'était créée autour de ce langage mystérieux, — disait-on — artificiel, conventionnel, forgé de toutes pièces (...). Personne n'avait songé à l'absurdité de supposer la création consciente et systématique d'une langue — travail gigantesque, même pour un grammairien (...). L'argot n'est pas une formation aberrante, mais une formation normale et spontanée, qui s'est opérée par les mêmes procédés que celle des autres langages. (Dauzat, 1912, pp. 123-124)

S'il y a un but cryptologique vaguement entrevu, les moyens sont absolument inconscients, et l'évolution de l'argot obéit aux lois générales qui président à la transformation incessante de la parole. (Dauzat, 1912, p. 126)

À l'écart à la fois de l'organicisme dans lequel se déploie la philologie de leur temps, et d'une sociologie historique du langage qui dilue l'analyse de l'argot dans l'études des pratiques langagières en général⁵⁶, Schwob et Guiyesse postulent l'existence d'une élite législatrice qui aurait donné les clés de la formation des mots, sans que l'argot y perde sa nature de langue à part entière — seule condition pour qu'il remplisse la fonction cryptique qui lui est traditionnellement assignée : le groupe spécial des locuteurs d'argot est le produit de sa langue; il ne lui préexiste pas. Cette condition permet d'instaurer un principe de séparation entre argot et langue populaire. Dans un second temps seulement, confié à ses locuteurs, rendu à la vie sémiologique normale, l'argot aurait évolué selon des règles communes à toutes les langues, c'est à dire, au premier chef, selon les lois phonétiques et le principe d'analogie.

À défaut de présenter le spectre complet des niveaux d'analyse, une linguistique formelle de l'argot à la Schwob et Guiyesse doit ainsi comprendre une étude du lexique qui soit le plus conforme possible à celle des langues communes quant à sa méthode, même si cette conformité est paradoxale, puisqu'elle dépend du trait qui distingue précisément l'argot des langues communes, son caractère artificiel. À cet égard, en tant qu'images visant à donner à la pensée une représentation concrète, les métaphores — dont on a voulu faire l'origine principale des mots de l'argot — se présentent comme des formations spontanées. Leur étude ne peut donc être décisive en argotologie. D'autre part, sans refuser la méthode historique, Schwob et Guiyesse entendent la subordonner à la méthode linguistique, c'est-à-dire à l'analyse synchronique, des faits de langue : elle "sera toujours conduite de manière rétrograde, et en manière de contrôle. Ici, comme dans les sciences expérimentales, la méthode doit commencer par être inductive"⁵⁷. En élèves de Saussure⁵⁸, ils n'accordent à l'histoire qu'une fonction de "contrôle", une fois les régularités formelles bien établies et à condition de la désencombrer de l'étymologisme, souvent fautif, notamment chez F. Michel⁵⁹, parce qu'il occulte les procédés de déformation propres à l'argot.

Enfin les reconstructions elles-mêmes, ne fussent-elles utilisées qu'à titre auxiliaire, doivent l'être plus rigoureusement, afin que l'identification des sources imprimées de l'argot ancien échappe à l'empirisme qui la caractérise d'ordinaire et qui aboutit à alléguer la pluralité des argots. C'est particulièrement nécessaire,

⁵⁶ Voir La Grasserie, 1907, p. 10 sq.

⁵⁷ *Op. cit.*, p. 15.

⁵⁸ Ils ont suivi sa conférence à l'École Pratique; Schwob en 1883-84, Guiyesse en 1888-89.

⁵⁹ Schwob et Guiyesse, in Schwob 1989 [1889], pp. 18-19. Ascoli avait déjà relevé certaines de ces erreurs : 1861-77, pp. 386-87.

s'agissant de la source principale, *Le Jargon ou l'Argot Réformé*, dont Schwob et Guïesse montrent qu'il faut lui rattacher les très nombreuses publications sur l'argot depuis le début du 17^e siècle jusqu'aux *Voleurs* de Vidocq. Ils mettent ainsi en œuvre une critique orthodoxe des textes et aboutissent à la reconstruction d'un archétype de langue gouverné par un ensemble de règles formelles, où l'erreur partagée sert de critère pour regrouper les sous-familles de textes dans une même tradition éditoriale.

Dan SAVATOVSKY
HTL, UMR 7597 du CNRS

BIBLIOGRAPHIE

- ASCOLI, G. I. 1861-1877. *Studj critici*, Milano-Roma : Gli editori del 'Politecnico'-Loescher, 2 vol.
- BAUMANN, H. 1887. *'Slang' und 'Cant', alphabetisch geordnete Sammlung der eigenartigen Ausdrucksweisen der Londoner Volkssprache...*, Berlin : G. Langenscheidt.
- BERGMANN, K. 1920. *L'argot du soldat allemand pendant la guerre*, Paris : E. Chiron.
- BESCHERELLE aîné. L-N. 1849. *Dictionnaire national ou Grand dictionnaire universel de la langue française...*, 2^e éd., Paris : Simon et Garnier, 2 vol.
- BOTZON, Ludwig. 1873. *Sur le langage actuel de Paris, essai linguistique*, Francfort sur Oder : G. Harnecker.
- BIJVANCK, W. G. C. 1892. *Un Hollandais à Paris en 1891. Sensations de littérature et d'art*, Paris : Perrin.
- BRUNEAU, Ch. 1948. [= BRUNOT, F.], *Histoire de la langue française des origines à 1900. L'époque romantique*, Tome XII, Paris : A.-Colin.
- BRUNOT, F. 1939. *Histoire de la langue française des origines à 1900. La langue française dans la tourmente*, Tome X, 1^{re} partie, Paris : A.-Colin.
- COHEN, M. 1919. "Note sur l'argot", *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXI-66/67, pp. 132-147.
- DARMESTER, A. 1877. *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui le régissent*, Paris : Vieweg.
- DAUZAT, A. 1910. *La vie du langage*, Paris : A.-Colin.
- DAUZAT, A. 1912. *La défense de la langue française, la crise de la culture française, l'argot, la politesse du langage*, Paris : A.-Colin.
- DAUZAT, A. 1918. *L'argot de la guerre, d'après une enquête auprès des officiers et des soldats*, Paris : A.-Colin.
- DAUZAT, A. 1919. "L'argot de nos prisonniers en Allemagne", *Mercure de France*, 16 mars 1919, pp. 248-258.
- DAUZAT, A. 1929. *Les argots, caractères, évolutions, influences*, Paris : Delagrave.
- DELVAU, A. 1866. *Dictionnaire de la langue verte. Argots parisiens comparés*, Paris : E. Dentu.
- DESCAMPS-HOCQUET, M. 1989. *Bibliographie des argots français*, 1, Centre d'argotologie, Sorbonnargot.
- [Le] *Dictionnaire de l'Académie française*. 1718, 2^e édition, Paris : Coignard. —. 1740, 3^e édition, Paris : Coignard. —. 1762, 4^e édition,

- Paris : Brunet. An VIII-1798, 5^e édition, Paris : J.-J. Smits. —. 1835, 6^e édition, Paris : Firmin-Didot. *Dictionnaire de l'Académie française*. 1878, 7^e édition, Paris : Firmin-Didot. —. 1932-35, 8^e édition, Paris : Hachette. —. 1992-, 9^e édition, Paris : Fayard.
- ESNAULT, G. 1913-1914. "Lois de l'argot", *Revue de philologie française et de littérature* [1913, pp. 161-201. 1914, pp. 210-242].
- ESNAULT, G. 1918. "Le français de la tranchée. Étude grammaticale", *Mercure de France*, 1^{er} avril 1918.
- ESNAULT, G. 1919. *Le poilu, tel qu'il se parle. Dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-18 étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage*, Paris : Bossard.
- FARMER, J. S., HENLEY, W. E. (1890-1904). *Slang and its Analogues Past and Present, a Dictionary, Historical and Comparative, of the Heterodox Speech of all Classes of Society for more than Hundred Years, with Dynonyms in English, French, German, Italian...*, LONDON, Poulter, 7 vol.
- FRANÇOIS-GEIGER, D. (1987). "La littérature en argot et l'argot dans la littérature", in FRANÇOIS-GEIGER, D. (ed). *Les argots: documents de travail*, n° 3 [Centre d'argotologie de l'Université René Descartes] : Paris, pp. 54-75.
- FREI, H. 1929. *La Grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle. Assimilation et différenciation, brièveté et invariabilité, expressivité*, Paris : Geuthner, Genève : Kundig, Leipzig : Harrassowitz.
- GADET, F. 1992. *Le français populaire*, Paris : PUF [Que-sais-je ?]
- GAITET, P. 1991. "From the Criminal's to the People's; the Evolution of Argot and Popular Language in the Nineteenth Century", *Nineteenth Century French Studies*, 19-2, pp. 231-246
- GENTHE, A. 1892. *Deutsches Slang, eine Sammlung familiärer Ausdrücke und Redensarten...*, Strassburg : K. J. Trübner.
- GLATIGNY, M. 1998. *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du 19^e siècle*, Tübingen : Niemeyer.
- GOUGENHEIM, G. 1929. *La langue populaire dans le premier quart du 19^e siècle, d'après le Petit Dictionnaire du Peuple de J.-C.-L.-P. Desgranges (1821)*, Paris : Les Belles-Lettres.
- HAMDORF, A. 1886. *Über die Bestandtheile des modernen Pariser Argots*, Berlin : M. Kettner.
- HATZFELD, A., DARMESTETER, A. 1890. *Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un Traité de la formation de la langue*, Paris : Delagrave.
- [CHÉREAU, O.]. 1628. *Le Iargon, ou Langage de l'Argot Réformé...*, Lyon: N. Gay.
- HIRT, W. 1987. "Argot im Französischen Roman des 19. Jahrhunderts", *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XCVII-3, pp. 255-278.
- KLUGE, F. 1901. *Rotwelsch. Quellen und Wortschatz der Gaunersprache und der verwandten Geheimsprachen*, Strassburg : K. J. Trübner.
- KOSCHWITZ, E. 1884. "Lexikalische Arbeiten. Dictionnaires d'argot", *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur*, VI-2, pp. 38-52.
- KOSCHWITZ, E. 1893. *Les parlers parisiens... Anthologie phonétique*, Paris : H. Welter.
- LA GRASSERIE, R. GUÉRIN de. 1907. *Étude scientifique sur l'argot et le parler populaire. L'argot français et étranger dans ses vocabulaires, ses origines, ses éléments et son interprétation*, Paris : Daragon.
- LARCHEY, L. 1872. *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien, 6^e édition des Excentricités du langage, mise à la hauteur des révolutions du jour*, Paris : F. Polo.

- LAROUSSE, P. 1866-76. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris : Librairie classique Larousse et Boyer, 15 vol.
- LERMINA, J., LÉVÊQUE, H. 1900. *Dictionnaire français-argot à l'usage des gens du monde qui veulent parler correctement la langue verte*, Paris : Chacornac.
- LITTRÉ, É. 1863-72. *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Hachette, 4 vol.
- LOMBROSO, C. 1884. *L'uomo delinquente, studiato in rapporto alla antropologia, alla medicina legale et alle discipline carceriari*, Torino : Bocca.
- MICHEL, F. 1857. *Études de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes analogues parlés en Europe et en Asie*, Paris : Firmin-Didot.
- NICEFORO, A. 1897. *Il gergo nei normali, nei degenerati e nei criminali*, Torino : Bocca.
- NICEFORO, A. 1912. *Le génie de l'argot. Essai sur les langages spéciaux, les argots et les parlars magiques*, Paris : Mercure de France.
- POITEVIN, P. 1856. *Nouveau dictionnaire universel de la langue française...*, Paris : C. Reinwald, 2 vol.
- POTT, A.-F. 1844-45. *Die Zigeuner in Europa und Asien. Ethnographisch-linguistische Untersuchung*, Halle : Heynemann, 2 vol.
- [Rapports EPHE] = École Pratique des Hautes Études. 1910-1911. *Section des sciences historiques et philologiques. Rapports sommaires sur les conférences de l'École Pratique des Hautes Études et programme des conférences pour l'exercice...*, Paris : Imprimerie nationale.
- QUELLIEN, N. 1885. "Un argot de Basse-Bretagne", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 18, pp. 30-55.
- RIGAUD, L. 1881. *Dictionnaire d'argot moderne*, Paris : Ollendorff.
- ROUSSELOT (l'abbé) J.-P. 1898. "Les dialectes du parler parisien", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 46, pp. cxlix sq.
- SALILLAS, Rafael. 1896. *El delincuente español. El lenguaje (estudio filológico, psicológico y sociológico) con dos vocabularios jergales*, Madrid : Librería de Victoriano Suárez.
- SCHWOB, M., GUIYESSE, G. 1889. "Etude sur l'argot français", repris in SCHWOB, M. 1989. *Étude sur l'argot français et le jargon de la coquille*, Paris, Allia.
- SACHS, K., VILLATTE, C. 1874, *Dictionnaire encyclopédique français-allemand et allemand-français*, Berlin : Langenscheidt, 2 vol.
- SAINÉAN, L. 1907. *L'argot ancien (1455-1850)*, Paris : H. Champion.
- SAINÉAN, L. 1912. *Les sources de l'argot ancien (1455-1850)*, Paris : H. Champion, 2 vol.
- SAINÉAN, L. 1915. *L'argot des tranchées, d'après les lettres des poilus et les journaux du front*, Paris : E. de Broccard.
- TAUBE, N. E. 1917. *Étude sur l'emploi de l'argot chez les auteurs romantiques*, Uppsala : Appelbergs.
- VAILATI, G. 1911. *Scritti*, Leipzig/Firenze : J.A. Barth successori B. Seeb.
- VAN GENNEP, A. 1908. "Essai d'une théorie des langues spéciales", *Revue des études ethnologiques et sociologiques*, 6-7, pp. 327-337.
- VILLATTE, C. 1884. *Parisismen. Alphabetisch geordnete Sammlung der eigenartigen Ausdrucksweisen der Pariser Argot...*, Berlin : G. Langenscheidt.
- YVE-PLESSIS, R. 1901. *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France*, Paris : H. Daragon et P. Saquet.